



Indemnité journalière suite arrêt de travail

Par **DUCROCQ David**, le **24/09/2016** à **16:55**

Bonjour,

Je suis en arrêt depuis le 29/02/2016 suite à un cancer. J'ai subi 2 intervention chirurgicale.7
Je travaille dans la même entreprise depuis 10/1997. Je n'ai jamais eu d'arrêt depuis le début de mon CDI.

Je suis VRP et payé par un Fixe + Commission sur les ventes.

A ce jour, la sécurité sociale verse directement à mon employeur le montant de mon Fixe.

Cette somme m'est reversée par mon employeur.

J'ai envoyé plusieurs mail au comptable de mon entreprise concernant un complément de salaire mais je n'ai jamais eu de réponses.

Ma question : ai-je le droit à une compensation de salaire?

Plusieurs personnes me disent que normalement , la sécurité sociale aurait du m'indemniser sur une moyenne des 12 derniers mois de salaire avant mon arrêt de travail.

Merci pour vos réponses

Dans l'attente de vous lire,

Bonne réception

Par **P.M.**, le **25/09/2016** à **08:58**

Bonjour,

Les indemnités journalières de la Sécurité Sociale doivent être basées sur l'ensemble du salaire mais n'en représentent que normalement 50 %, c'est l'attestation de salaires émise par l'employeur qui en permettent le calcul...

Si l'employeur n verse aucun complément il n'a pas le droit d'en demander la subrogation...

Comme tout salarié, vous avez droit à un complément versé par l'employeur après un an d'ancienneté au minimum à [l'indemnisation légale des absences pour maladie ou accident](#) si plus favorable que celle prévue à [l'art. 8 de l'Accord national interprofessionnel des voyageurs, représentants, placiers](#) ou à la Convention Collective applicable dans l'entreprise si vous y êtes rattaché...

Par **sylvie18**, le **25/09/2016** à **17:25**

SUITE A UN ARRET DE TRAVAIL MON EMPLOYEUR NE MA VERSER AUCUN SALAIRE
NI COMMISSIONS A T'IL LE DROIT

Par **P.M.**, le **25/09/2016** à **18:01**

Bonjour tout d'abord,

Il est inutile d'écrire tout un texte en majuscules, ce qui ne facilite pas sa compréhension, au contraire et en langage de forums veut dire que vous hurler, alors que, je pense, ce n'est pas votre intention à notre égard et pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...